

entente avec la population mais, emprisonnés à Paris, ils seront sauvés de justesse par la chute de Robespierre. De 1795 à 1800, Chevrières est rattaché à la municipalité cantonale de Grandfresnoy. L'auteur énumère ensuite les principaux événements locaux, rappelant l'importance des marais qui bordent l'Oise, l'établissement de la gare, de la poste puis de l'électricité ; fournissant des statistiques sur l'évolution de la population, des assolements et des quelques industries. Le récit s'achève en 1914. Plusieurs habitants de Chevrières étaient présents, notamment le sénateur Souplet, ainsi que le comte de Cossé-Brissac, châtelain du Fayel ; ces deux personnalités apportèrent des compléments importants à cette communication.

5 Novembre

Bernard MERLETTE

L'origine de la commende à Saint-Corneille

L'histoire de la commende n'est pas très édifiante. Aux débuts de l'Eglise, l'évêque était élu par le peuple chrétien, ou par le chapitre cathédral censé le représenter, et l'abbé dans les monastères était choisi par le chapitre, avec une exception pour les abbayes cisterciennes.

En cas de difficulté, sept compromisaires nommés par le roi ou le pape, donnaient le nom de leur candidat, élu ensuite par les moines réunis en chapitre.

Dès la fin du XIII^e siècle, le pape se réservait la désignation de certains postes ecclésiastiques. En Allemagne encore aujourd'hui, se pratique le choix par le chapitre entre les trois candidats du Pape, ou inversement le choix du pape parmi les trois favoris du chapitre.

Mais les abbayes ont besoin de protection, leurs grands biens attirent les convoitises : le roi remplit généralement ce rôle, mais à Saint-Corneille, avant 1153, ce sont les sires de Pierrefonds, en avouerie, qui le tiennent .

Le principe de la commende a toujours existé : il s'agit d'un mandat temporaire pour assurer le gouvernement d'une abbaye en cas de grave difficulté. La commende est attribuée par l'évêque ou le pape à un moine du même ordre, ou d'un autre ordre, parfois à un clerc séculier.

Mais à partir de la fin du XV^e siècle, et surtout à partir du concordat de Bologne qui impose cette règle au profit du roi, la commende est toujours dévolue à un clerc séculier, souvent même pas prêtre.

Le prétexte majeur en est le souci de réforme (évoquons la réforme

de Chezal-Benoît qui s'étend à Saint-Germain-des-Prés et à d'autres abbayes et durera jusqu'en 1768).

Mais ce n'est qu'un prétexte : à part l'exception de la Trappe, qui après la réforme de Rancé, redevient régulière, les abbayes, même réformées sont soumises à la commende : ainsi après la réforme de Saint Maur dans la seconde partie du XVII^e siècle.

Seules les abbayes de Cîteaux, Clairvaux, Prémontré, y échappent, mais pas la riche Cluny.

La commende se répand lentement jusqu'en 1550.

Quant à Saint-Corneille, abbaye royale (comme Saint-Médard, Corbie ou Saint-Germain-des-Prés), le roi avait le droit de veiller à la régularité de l'élection. Les trois premiers abbés viennent tous de Saint-Denis, les suivants sont des personnages remarquables, de vrais moines, de Saint-Corneille, proches du pouvoir, le plus souvent juristes (plutôt que théologiens), parfois conseillers royaux ou pontificaux, résidant peu à Compiègne. Citons Jean de Méricourt.

Le dernier moine régulièrement élu est Gilles de Longueval, grâce au pape qui évince Philippe de Gamaches nommé par Charles VII, à qui le nouvel abbé consent à verser une pension en dédommagement.

En 1463, Nicolas des Lions est élu par les moines, mais le pape désigne le cardinal de Longueil, vicomte d'Eu : c'est un chanoine, conseiller du roi, et qui cumule nombre de bénéfices dont la très riche Trinité de Vendôme. Il vit à la curie romaine où il meurt en 1470.

Est alors nommé par le roi le premier abbé commendataire Nicolas le Roux, qui évince Charles Normand l'élu du chapitre. Pendant la vacance, le roi perçoit les revenus, c'est la régale. Celle-ci est déléguée à François d'Orléans puis à son neveu Antoine de La Haye.

Viennent ensuite à la commende de Saint-Corneille, le cardinal André d'Epinay, puis Hugues de Talarue qui dilapidera les revenus de l'abbaye, puis non neveu Antoine de Talarue, mort en 1534.

A cette date, est nommé un personnage considérable, Louis de Bourbon-Vendôme, évêque de Laon, duc et pair de France, évêque de Sens, abbé de Saint-Denis, entre autres.

En effet les plus riches abbayes de France passent à l'un ou à l'autre de ces grands que sont : les cardinaux d'Este, de Bourbon, de Guise-Lorraine, le cardinal de Tournon ; quant à Châtillon-Coligny, évêque de Beauvais, il passera à la Réforme après avoir été pris en flagrant délit de célébrer la Cène avec les protestants, il se marie à Montataire et on lui retire peu à peu ses abbayes.

En 1557, c'est le cardinal de Pellevé, grand homme de la Ligue qui est nommé, mais il échange bientôt Saint-Corneille avec François de Pisseleu, évêque d'Amiens, et parent d'une maîtresse royale.

Jacques Amyot est un remarquable abbé. Le traducteur de Plutarque tombe en disgrâce et abandonne les revenus de l'abbaye à un bâtard de Charles IX. François de Chennevières lui succède, mais cède les revenus à Charles d'Humières, remarquable "cumulard".

C'est sous Claude le Gras que s'effectue la réforme de Saint-Maur. Son neveu Simon le Gras sera le dernier abbé commendataire.

En 1656, le titre abbatial est supprimé et la mense est ajoutée à celle du Val de Grâce.

L'abbé touchait les 2/3 de la mense, à charge pour lui d'entretenir les bâtiments, ce qu'il ne faisait pas toujours.

A Saint-Corneille, Louis de Bourbon-Vendôme construisit la nouvelle façade de Saint-Corneille et Jacques Amyot laissa des tentures de la vie de saint Corneille et de saint Cyprien.

La commende constituait un très grave abus. Saint-Corneille fut l'une des premières abbayes touchées.

De nombreuses questions furent posées à l'abbé Merlette et François Callais fit remarquer que la commende permit au roi de conserver les biens des catholiques qui ainsi évitèrent d'être pris par les protestants, comme cela fut le cas en Allemagne.

3 Décembre

Sabine RACINET

*La christianisation des campagnes en Picardie
du IV^e au IX^e siècle,
un projet de recherche*

La recherche des premières fondations chrétiennes en Picardie, du IV^e au IX^e siècle environ, s'intéresse à des manifestations tant matérielles, avec les lieux de culte et les structures ecclésiastiques, que spirituelles et humaines, avec ce qui touche aux croyances, aux rites et aux mentalités.

En conséquence, il faudra faire appel à des sources aussi variées que l'hagiographie, les textes officiels de la royauté et de l'Eglise, l'archéologie et la toponymie.

Malgré la tradition qui affirme que beaucoup d'évêchés sont fondés au IV^e siècle, les traces archéologiques ne remontent qu'au VI^e siècle, à une époque où les fondations monastiques et canoniales se multiplient